Commission Nationale Destination Pour Tous

La Commission nationale (CN), co-présidée par les ministères chargés des personnes handicapées et du tourisme, est composée de 4 collèges :

* **le 1er** regroupe les représentants des administrations (personnes handicapées, tourisme, équipement, sports, culture, Intérieur),
* **le 2ème** regroupe des représentants des personnes handicapées (l’APF, l’UNAPEI, l’UNISDA, la CFPSAA, l’UNAFAM et le CNRPA),
* **le 3ème** regroupe les territoires et les acteurs économiques (l’AMF, le RN2D, la FNCRT, les Offices de tourisme de France, les CCI France et l’UMIH)
* **le 4ème** collège est composé de deux à six personnalités qualifiées susceptibles de collaborer à la gestion de la marque en raison de leurs compétences particulières.